

# LA VOIX DES RETRAITÉS

N°30  
avril  
2024

## SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 2 : Appel du 12ème congrès

Stage fédéral 2024

Page 3 : La dérive libérale de notre système de santé

Page 4 : Le renforcement de la cgt parmi les retraités

La pension de reversion

EN FRANCE, IL MANQUE 20 000 MÉDECINS DANS LES HÔPITAUX

Ce qui prouve qu'il y a trop d'hôpitaux!



## FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT

263, rue de Paris  
Case 541  
93515 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 55 82 89 00  
Fax : 01 55 82 89 01  
E-mail : trav-etat@cgt.fr

N° CPPAP : 0321 S 06424

Impression et routage:  
Rivet Presse Edition  
87000 Limoges



EDITORIAL



Chère et cher camarade

Je souhaite, avec les articles de ce journal, partager avec toi quelques réflexions, revendications, motions issues et adoptées lors du 12ème congrès de l'UCR à St Malo. Analyse politique qu'il faudra mettre en avant dans nos débats et actions.

Nous exigeons une protection sociale intégrale pour tous les retraités-es, garantissant des pensions qui ne soient pas en-dessous

de 2000 euros par mois pour vivre dignement, ainsi qu'un accès équitable aux services de santé et aux soins de longue durée. Ce congrès a dénoncé fermement les inégalités croissantes qui affectent de nombreux retraités-es, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, au logement décent, aux transports et à une alimentation adéquate.

Nous avons besoin d'imposer des politiques sociales et économiques visant à réduire ces disparités et à garantir une vie décente pour toutes et tous.

Après l'analyse de ce congrès par notre Conseil National, nous encourageons vivement tous les retraités-es à s'engager activement dans la vie politique et sociale de notre pays.

Nous considérons que notre voix collective est un puissant levier pour défendre nos droits et influencer les décisions qui nous impactent directement.

Nous devons être des acteurs essentiels du changement.

Face à l'urgence climatique et aux défis sociaux, les débats nous ont amené à soutenir une transition juste et équitable vers une société plus durable et inclusive. Les politiques de protection de l'environnement doivent être conçues de manière à ne pas pénaliser les plus vulnérables, y compris les retraités-es, et à garantir une transition en douceur.

Enfin nous avons, à ce congrès, réaffirmé notre engagement envers la solidarité internationale. Les retraités-es ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre toutes les injustices à l'échelle mondiale en soutenant les mouvements de solidarité et les initiatives visant à promouvoir la paix, les droits de l'homme.

Avec détermination et solidarité, restons unis dans notre militantisme et continuons à faire entendre notre voix de justice sociale et de dignité pour toutes et tous.

Michel Camatte

Membre du bureau fédéral et de la CE de l'UCR

# ▼ APPEL DU 12ÈME CONGRÈS EN FAVEUR DE LA PAIX

**Le 12ème congrès de l'UCR-CGT réuni à St Malo du 27 novembre au 1er décembre 2023, fidèle aux valeurs internationalistes et de paix de la CGT condamne la situation faite à la population de Gaza qui subit des frappes terribles ainsi que des déplacements en représailles des actes terroristes perpétrés par le Hamas le 07 octobre 2023.**

Le 12ème congrès condamne ces crimes contre l'humanité subis par les populations civiles palestinienne et israélienne. Cette situation impacte fortement les populations du proche orient. Seul l'ouverture d'un processus de paix et la recherche d'une solution politique et diplomatique seront à même de mettre fin à la terreur et à la guerre qui martyrisent cette région du monde depuis 1948.

Avec le conflit en Ukraine, ce sont un peu plus de 12 millions

de personnes qui ont été déplacées en 21 mois, ce qui équivaut à la totalité des déplacés de la 2ème guerre mondiale.

La réalité d'aujourd'hui, c'est 38 conflits dans le monde qui nous amène à une situation catastrophique. Le discours de Macron prônant "*une économie de guerre*" tout en se félicitant de l'augmentation du budget des armées et des ventes d'armes françaises ne va pas vers la construction de la paix.

Nous assistons partout à une fuite en avant selon une logique apparemment imparable : "*Plus on s'armera, plus on pourra imposer la paix*" disent notamment les dirigeants de l'Union Européenne, dans une période de crise du capitalisme où les inégalités créent des tensions et des replis systématiques.

Cela amplifie la haine de l'étranger.

Une paix universelle et durable

n'est envisageable que sur la base d'une justice sociale et des valeurs de solidarité.

Il faut un contrôle strict et démocratique par le parlement en s'appuyant sur un pôle public national de défense (PPND) de tout ce qui concerne les questions liées à l'armement (conception, fabrication, entretien, déconstruction et ventes d'armes).

Le 12ème congrès exige le retrait de la France de l'OTAN et la ratification du traité d'interdiction des armes nucléaires.

Le 12ème congrès appelle à agir en faveur d'un désarmement maîtrisé et réglementé de tous les types d'armes.

Le 12ème congrès considère qu'il faut donner tous les moyens à l'ONU afin qu'elle puisse jouer son rôle. En priorité que le conseil de sécurité de l'ONU prenne une résolution exigeant l'arrêt immédiat des conflits dans le monde.

## ▼ STAGE FÉDÉRAL 2024

**/ Bernard BOURDELIN**

**Pour la troisième année consécutive notre formation fédérale intitulée « le syndicalisme retraités » s'est tenue au centre de formation CGT de Courcelle sur Yvette, du 2 au 4 avril 2024.**

Elle a réuni 11 stagiaires (dont 6 actifs) venus de Brest, Tarbes, Toulon, Draguignan, Lille et Saclay-Vert le Petit et 3 animateurs (Michel Canestrelli, Michel Camatte et Bernard Bourdelin).

Les Thèmes habituels ont été abordés :

- Champ Fédéral et Structures CGT retraités ;
- Démarche CGT ;
- Bataille des idées ;
- Renforcement et Continuité Syndicale.

Ils permettront certainement de mieux armer nos militants pour répondre aux enjeux et aux défis à venir.



# LA DÉRIVE LIBÉRALE DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

/ Patrick GUYOMARD

## Le Premier ministre a nommé Catherine Vautrin Ministre du travail, de la santé et des solidarités.

Une Ministre réactionnaire et libérale à la tête de trois ministères. Au cas où subsisterait un doute sur ses actions futures, aussitôt nommée, elle a déclaré : "La santé ne peut pas être entièrement gratuite".

Alors que notre système de santé est dans une situation dramatique, déserts médicaux, hôpitaux à l'agonie qui continuent à fermer des lits (6000 en 2023), personnels médical et paramédical épisés et démotivés, urgences saturées, EHPAD en difficultés financières, pénuries de médicaments qui s'enchaînent, notre ministre n'entend pas changer le cap défini par Macron depuis 2017.

Ce cap délétère est celui de la chasse aux dépenses, et pour inciter les pauvres à être moins malades, les participations forfaitaires et les franchises médicales augmenteront respectivement en mars et juin 2024. Le déremboursement des soins entraîne une hausse des complémentaires santé, entre 8 et 10% en 2024, grevant un peu plus le pouvoir d'achat. Dans le monde de Macron, le pauvre coûte un pognon de dingue, contrairement à l'actionnaire ou

à l'élite dirigeante. Les professionnels de santé ne se font aucune illusion pour 2024 puisque la loi de financement de la Sécurité sociale et de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) sont non seulement insuffisants pour financer les dépenses de santé mais imposent un sous financement de 3,5 milliards d'euros. Dans ces conditions, la dérive du système va continuer, et les revendications des personnels resteront lettres mortes. La suppression des CHSCT montre bien que la prévention, qui devrait être un axe majeur de la politique de santé, est non seulement sous dotée mais victime d'attaques redoublées, conformément aux souhaits du patronat.

Que dire du triste bilan des accidents du travail en France, avec un ratio de 3.5 accidents mortels pour 100000 au lieu de 1.7 à l'échelle européenne, et 0.8 en Allemagne. Que dire des maladies professionnelles passées sous silence. A l'école, les infirmières scolaires sont en nombre insuffisant pour pouvoir exercer correctement leur métier.

Il n'y a pas si longtemps, nous possédions le meilleur système de santé au monde. Mais ne croyons pas que nos dirigeants soient dépassés par les événements. Leur stratégie est

## L'HÔPITAL, C'ÉTAIT MIEUX AVANT

Hier

Je Préfère Mourir CHEZ Moi QU'À L'HÔPITAL!



Aujourd'hui

Je Préfère Mourir DANS UNE CHAMBRE Que DANS le Couloir!



claire, elle consiste à affaiblir notre Sécurité sociale en exonérant progressivement les entreprises des cotisations sociales, et en permettant au secteur lucratif de s'implanter, considérant ainsi le secteur de la santé comme une activité économique comme les autres. Par exemple, la multinationale australienne Ramsay Santé a ouvert en 2022, 4 centres de santé et cela pour pallier les déserts médicaux, les scandales des EPHAD à but lucratif, la prolifération des plateformes numériques de santé, les assurances santé, le renflouement des cliniques en difficultés au moment de l'épidémie de COVID et qui à présent engrangent des bénéfices colossaux.

La CGT s'oppose à cette politique, et revendique une Sécurité sociale intégrale, financée par les cotisations des salariés et des entreprises, où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Grâce à Ambroise Croizat, nous savons qu'un autre monde plus humain est possible et que l'espérance est de notre côté.



# ▼ LE RENFORCEMENT DE LA CGT PARMI LES RETRAITÉS POURQUOI PAS DÈS MAINTENANT ET ENCORE PLUS CHAQUE ANNÉE ?

/ Bernard BOURDELIN

**Notre Union Fédérale des Retraités a le plaisir de constater qu'avec un total de 2585 FNI 2023 contre 2480 sur le solde 2022, nous dépassons les 100 % de 105 syndiqués.**

Ce résultat positif ne doit pourtant pas nous masquer une autre réalité :

- Sur les 100 syndicats affiliés à notre fédération, seulement 45 comptabilisent des syndiqués retraités.

- Quand est-il des 55 autres et de la continuité syndicale ?

- S'agit-il de retards de paiements ou de sections syndicales inexistantes ?

- Comment expliquer que des retraités soient conservés dans des syndicats d'actifs ?

Ces questions restent sans réponse à ce jour et nous avons donc besoin de plans de travail ambitieux, afin que chaque syndiqué actif partant en retraite ne quitte pas la CGT aux portes de son établissement.

Quitter la vie active ne signifie pas pour autant l'absence de besoins et de revendications, en particulier en matière de pouvoir d'achat, de protection sociale et de santé. Pour les satisfaire, il est donc nécessaire de continuer à militer dans le syndicat de classe et de masse que représente la CGT.

Pour les salariés qui ne l'ont jamais fait quand ils étaient en activité, il n'est pas trop tard pour adhérer et ainsi participer à l'élévation du rapport de force et au combat de transformation de la société. Les syndiqués retraités ne sont pas une force d'appoint mais participent au contraire pleinement, au rayonnement de notre organisation.

Cette année qui commence doit donc nous motiver pour proposer l'adhésion.

Car, pour les actifs comme pour les retraités, quand la CGT se renforce, les revendications avancent !

# ▼ LA PENSION DE REVERSION POUR LES FONCTIONNAIRES ET LES OUVRIERS DE L'ÉTAT

/ Patricia ROZEC

**Les conjoints, les ex-conjointes et les orphelins, légitimes, naturels ou adoptés peuvent prétendre à la pension de réversion.**

Les conditions sont :

- Avoir été marié au moins 4 ans, ou qu'un enfant au moins soit issu du mariage. S'il y a eu divorce, l'ex-conjoint ne doit pas être remarié ou pacsé.

- Pour l'orphelin la pension est versée jusqu'à ses 21 ans. Pas de condition d'âge s'il est atteint d'une infirmité.

S'il y a eu plusieurs conjoints, la pension de réversion sera partagée entre conjoint et ex-conjoint au prorata du nombre d'année de mariage et s'appréciera à parts égales entre les orphelins des différents lits.

Le montant de la pension de réversion est de 50% des droits que l'agent avait acquis à son décès.

Aucune condition d'âge ou de ressources n'est exigée dans la fonction publique pour pouvoir prétendre à la pension de réversion (elle est due dès le décès de l'agent, qu'il soit en activité ou pensionné).

Le calcul de la réversion suit des règles bien spécifiques, et parfois compliquées.

Pour bénéficier de la pension de réversion, il faut en faire la demande auprès de la caisse de retraite du conjoint décédé.

La demande peut se faire en ligne sur Internet, sur le site INFO RETRAITE.

Cependant, faire valoir ses droits

peut s'avérer complexe en cas de remariage ou d'enfants de plusieurs lits. Pour cette raison, nous vous conseillons de vous faire aider par votre section ou syndicat de retraités. Il convient également d'être vigilant quant à l'avenir de la pension de réversion des fonctionnaires et ouvriers de l'état, car sous couvert d'une recherche d'égalité entre tous les salariés, nous ne sommes pas à l'abri d'un recul de nos droits dans les années à venir. La CGT revendique une pension de réversion égale à 75% de la pension du défunt.

Une raison de plus d'œuvrer à la continuité syndicale dans les syndicats d'actifs et d'inciter les retraités à se syndiquer à la CGT.